



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 50177

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la réglementation relative aux transports sanitaires. Il apparaît que les engagements du Gouvernement pris envers les représentants des ambulanciers n'ont pas été respectés. Les chauffeurs de taxi assurent le transport des assurés sociaux et ont également sollicité le représentant du Gouvernement. Dans l'intérêt des malades et des professions concernées, elle demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale d'entamer de nouvelles négociations avec les deux secteurs intéressés, afin qu'un accord soit trouvé. Il est en effet nécessaire que les malades soient transportés dans des conditions satisfaisantes, correspondant à leur état de santé et que les frais de déplacements leur soient remboursés par la sécurité sociale. Imposer une limitation des remboursements est d'autant moins acceptable que les moyens existent pour assurer une protection sociale de haut niveau pour tous. Faire cotiser par exemple les revenus financiers spéculatifs au même niveau que les salaires accroîtrait les ressources de la sécurité sociale de 167 milliards de francs.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50177

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1616